

## La responsabilité des constructeurs et les assurances

**DURÉE :**

- 1 Jour – 7h.

**PRÉ-REQUIS :**

- Aucun

**OBJECTIFS :**

- Connaître l'étendue de la responsabilité des constructeurs en vue de pouvoir gérer les sinistres et gérer la négociation des litiges liés à la construction

**PUBLIC :**

- Responsables d'agence et collaborateurs Syndics, gestionnaires de copropriété

**METHODES PEDAGOGIQUES :**

- Réflexions de groupe et apports théoriques du formateur
- Travail d'échange avec les participants sous la forme de brainstorming
- Auto diagnostic du stagiaire : Bilan des points forts et repérage des points faibles.
- Utilisation de cas concrets issus de l'expérience professionnelle
- Validation des acquis par des questionnaires, des tests d'évaluations, des mises en situation et des jeux pédagogiques.

Ackware  
Centre de formation  
Informatique - Développement Personnel - Santé



**ACKWARE** VOUS ACCOMPAGNE DANS TOUS VOS PROJETS DE FORMATION ET VOUS APPORTE SON EXPERTISE POUR VOTRE TOTALE SATISFACTION



## La responsabilité des constructeurs et les assurances

### INTRODUCTION

Rappel des grands principes de la responsabilité civile et les grands principes du droit dès la construction

### I – La responsabilité des constructeurs

- Les parties au contrat
- Les bénéficiaires de la garantie
- Le maître de l'ouvrage
- L'acquéreur
- Les constructeurs
- Les locateurs d'ouvrage
- Le maître d'œuvre
- Les entrepreneurs
- Le contrôleur technique
- Le sous-traitant
- Les fabricants
- Les EPERS
- Les modalités de mise en œuvre de cette obligation solidaire
- Les vendeurs
- Les mandataires
- Les maîtres de l'ouvrage délégués
- Les promoteurs immobiliers
- II – La nature des contrats touchant à la construction
- La construction d'un ouvrage
- L'immeuble par nature
- L'immeuble par destination
- Les travaux sur un ouvrage existant

### III – Le régime des garanties et les responsabilités

- La réception
- Les 3 garanties
- La garantie de parfait achèvement
- La solidité de l'ouvrage
- L'impropriété à la destination
- Les éléments d'équipement indissociables
- La responsabilité contractuelle de droit commun vis-à-vis du maître d'ouvrage
- Les malfaçons
- Les retards
- La responsabilité délictuelle vis-à-vis des tiers
- L'action fondée sur la faute
- L'action fondée sur la garde

## PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

- L'action fondée sur les troubles anormaux de voisinage

